

Guide des déchets

2023

*Ensemble,
réduisons, trions !*

SOMMAIRE

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS	4
LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES	6
LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	7
Les tarifs de la REOM	8
Les tarifs de la RI	9
LA COLLECTE DES EMBALLAGES RECYCLABLES	10
LES DÉCHÈTERIES	12
LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS	16
Les tarifs pour les professionnels en REOM	17
Les tarifs pour les professionnels en RI	18
L'accès en déchèterie	19
CONTACTS UTILES	20



Aussi, ce guide vise à vous accompagner, en tant que particuliers mais aussi professionnels, et répondre à vos interrogations en terme de déchets.

De la réduction de vos déchets jusqu'aux différentes collectes en place en passant par le fonctionnement des déchèteries et les tarifs, nous espérons que ce document répondra à toutes vos questions.



La réduction des déchets

Le Sictom du Sud-Gironde propose à ses usagers plusieurs solutions pour réduire leurs déchets... Les connaissez-vous ??

► Le compostage

Le compostage permet de valoriser chez soi certains déchets de la maison et du jardin (épluchures, tontes, feuilles...) en obtenant un amendement de qualité. Cela représente plus de 30 % du volume de la poubelle. Des composteurs sont proposés aux usagers du territoire :

- soit gratuitement après un atelier d'une heure
- soit en vente à 10 €



► Le compostage d'appartement

Autrement appelé «lombricompostage», cette technique est la solution pour les personnes vivant en appartement ou n'ayant pas de jardin.

Des lombricomposteurs sont proposés pour ces foyers au tarif de 10 € après un atelier d'une durée de 1h30.



► Le broyage

Le broyage des végétaux présente plusieurs avantages :

- il permet de réduire le volume de végétaux par 5 environ
- il réduit les allers/retours à la déchèterie
- le broyat peut ensuite être utilisé au jardin ou composté
- il respecte le cycle de la matière et est un excellent amendement pour le sol

Le Sictom du Sud-Gironde s'est doté de 2 broyeurs à végétaux thermiques qui sont mis à disposition gratuitement des usagers. Pour en bénéficier, les usagers doivent résider sur le territoire et avoir suivi un atelier de 1h00, dispensé gratuitement par les services du Sictom du Sud-Gironde.

► La vente de compost

Issu des déchets verts du territoire, du compost est proposé à la vente (avec chargement) pour les particuliers et les professionnels.

- Compost "vrac" (calibre 0/20) : 40 €/tonne (1t = environ 1.5 m³)
- Compost "vrac" (calibre 0/10) : 60 €/tonne
- Compost en sac de 20 kg (calibre 0/10) : 6 €/le sac

Tarif dégressif à partir de 9 tonnes.



► Lieux et horaire de vente

► **Pour les sacs** : siège social du Sictom du Sud-Gironde, 5, rue Marcel Paul, ZA de Dumès à Langon du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

► **Pour le vrac et les sacs** : pôle technique du Sictom du Sud-Gironde, n°10 rue Fontaine, ZAE Fontaine à Fargues (détails des horaires en dernière page). La vente de compost au pôle technique est fermée en juillet, août et fin décembre.

Paiements par carte bancaire, chèque ou espèce.

► Les ateliers gratuits

Pour accompagner les usagers à la réduction des déchets, des ateliers sur différentes thématiques sont proposés gratuitement :

► **" Le compostage "** : 1h00 pour recueillir les astuces et conseils pour démarrer et entretenir son composteur. Celui-ci est offert à l'issue de l'atelier (offre limitée à un composteur par foyer).

► **" L'utilisation du broyeur à végétaux "** : 1h00 pour prendre en main le broyeur. Celui-ci est prêté gratuitement aux usagers du territoire.

► **" Jardinez autrement "** : 2h00 pour découvrir et pratiquer des techniques comme le paillage, le mulching, le broyage ou encore la taille.

► **" Le lombricompostage (compostage d'appartement) "** : un atelier de 1h30 pour découvrir comment composter en intérieur et utiliser le matériel. Le lombricomposteur est remis au tarif de 10 € à l'issue de cet atelier (offre réservée aux foyers n'ayant pas de jardin).



► Les zones de réemploi

Donnez ce dont vous n'avez plus besoin, prenez (gratuitement) ce que vous voulez... même si vous n'avez rien déposé !

Tel est le fonctionnement des deux zones de réemploi du Sictom du Sud-Gironde.

Celle de Langon se situe au centre de recyclage de Langon et est ouverte :

► **A l'année : du 16 septembre au 14 juin**

► Mercredi : 9h à 12h et 13h30 à 17h

► 1^{er} samedi du mois : 9h à 12h et 13h à 17h

► **L'été : du 15 juin au 15 septembre**

► Mercredi : 8h à 12h et 13h à 15h

► 1^{er} samedi du mois : 8h à 12h et 13h à 17h

Celle de Saint-Symphorien se situe sur le site de la déchèterie et est ouverte aux mêmes horaires que la déchèterie.

Afin de réserver ce service aux usagers du territoire, votre carte d'accès en déchèterie (ou votre code barre) sera demandée à chaque visite sans qu'aucun point ne soit décompté.



► Stop pub

Petit par sa taille, grand par son effet !

Chaque foyer reçoit en moyenne 25 kg de publicités et de journaux gratuits par an (Source ADEME).

Le Sictom du Sud-Gironde met gratuitement à votre disposition un Stop Pub qui vous permettra tout de même de recevoir le journal de votre collectivité. Il est disponible dans plus d'une centaine de site : <http://sictomsudgironde.fr/reduction-des-dechets/>



Pour connaître les dates des prochains ateliers, obtenir des informations sur le broyeur, en savoir plus sur la zone de réemploi... contactez nous au :

05 56 62 27 70 ou reservation@sictomsudgironde.fr



La collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères s'effectue en porte à porte. Elle débute très tôt le matin. Aussi, veillez à mettre vos poubelles la veille au soir et à rentrer vos bacs vides après la collecte.

Deux systèmes de financement sont appliqués sur le territoire, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) et la redevance incitative (RI), voir détails page suivante.

Selon votre système de redevance, le fonctionnement de la collecte est différent.

► Pour les usagers en REOM

Le Sictom du Sud-Gironde poursuit son programme pluriannuel pour conteneuriser la collecte des ordures ménagères. Ce programme a pour objectif de doter gratuitement les usagers en bacs individuels ou en bacs de regroupement selon les circonstances. Le volume des bacs attribués dépend du nombre de personnes déclaré dans votre foyer.

► Pour les foyers déjà équipés d'un bac individuel fourni par le Sictom :

- A l'intérieur des bacs, les déchets doivent être fermés dans des sacs (pas de déchets en vrac)
- Le bac est attribué à votre logement. Si vous le quittez, il doit impérativement rester sur place. Vous devez faire la démarche de prévenir les services techniques (*voir Contacts utiles p.20*)
- Les bacs sont mis à disposition des usagers qui restent responsables de leur nettoyage. La maintenance du bac (couvercle cassé par exemple) est à la charge du Sictom du Sud-Gironde.

► Pour les foyers équipés d'un bac de regroupement (bac collectif pour plusieurs habitations) : à l'intérieur des bacs, les déchets doivent être fermés dans des sacs (pas de déchets en vrac)

► Pour les foyers prochainement équipés : des sacs poubelle sont proposés gratuitement. Votre mairie vous les distribue chaque année.

► Pour les usagers en RI

Chaque foyer est doté d'un bac associé au logement. En cas de surplus, des sacs prépayés sont disponibles.

- A l'intérieur des bacs, les déchets doivent être fermés dans des sacs (pas de déchets en vrac)
- Seuls les **sacs prépayés seront collectés** à côté ou sur les bacs. **Tout bac tassé ou en débordement (couvercle ouvert ou entre-ouvert) sera facturé 2 collectes.**
- Les bacs sont mis à disposition des usagers qui restent responsables de leur nettoyage. La maintenance du bac (couvercle cassé par exemple) est à la charge du Sictom du Sud-Gironde.
- Si un particulier refuse un bac, une facturation lui sera appliquée de fait (**de par la loi, nul n'est censé ne produire aucun déchet - Article L541-2 du code l'environnement**). Une somme forfaitaire annuelle, correspondant à l'abonnement complet annuel d'un bac 120 L et à 52 levées, sera appliquée.

Consultez les jours de collecte par commune sur :

sictomsudgironde.fr/jour-de-collecte/

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères

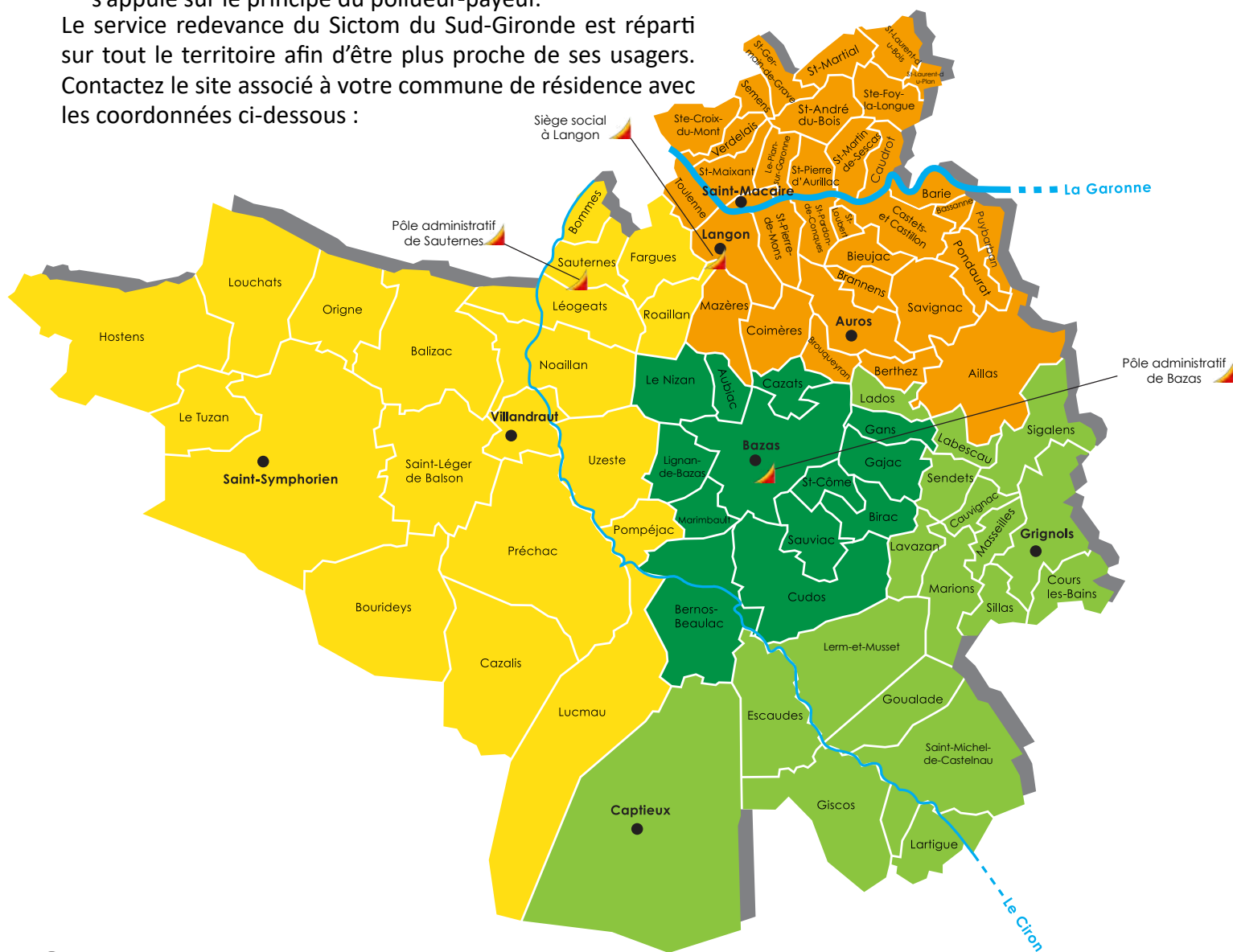
La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est le mode de financement du Service Public de Gestion des Déchets en Sud-Gironde. Sur notre territoire, vous êtes donc dispensés de la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Les redevances des usagers permettent de financer l'ensemble des services de gestion des déchets : la collecte et le traitement des ordures ménagères, des emballages recyclables, des papiers et du verre mais aussi la gestion des déchèteries (déchets verts, tout venant, bois...), les ateliers compostage, lombricompostage, le prêt gratuit de broyeurs...

Le Sictom du Sud-Gironde édite, pour le compte des 5 communautés de communes, les redevances. Sur le territoire, 2 systèmes de redevances sont appliqués en fonction de la commune :

- ▶ la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) pour 72 communes (selon le nombre de personnes dans le foyer et le nombre de collecte par semaine)
- ▶ la redevance incitative (RI) pour 13 communes (selon le nombre de personnes dans le foyer, le volume du bac et sa présentation à la collecte). La RI a été choisie en 2014 par la CDC du Bazadais pour son territoire (avant le regroupement de 2017). Elle vise à réduire la production des déchets ménagers résiduels puisqu'elle s'appuie sur le principe du pollueur-payeur.

Le service redevance du Sictom du Sud-Gironde est réparti sur tout le territoire afin d'être plus proche de ses usagers. Contactez le site associé à votre commune de résidence avec les coordonnées ci-dessous :



● **Siège social de Langon : REOM** ▶ 05 56 62 36 03

● **Pôle administratif de Bazas : RI** ▶ 05 33 09 43 52

● **Pôle administratif de Bazas : REOM** ▶ 05 33 09 43 52

● **Pôle administratif de Sauternes : REOM** ▶ 05 56 76 76 68

► Les tarifs de la REOM

Nombre de collecte par semaine	Nombre de personne dans le foyer					Résidence secondaire
					 et plus	
1 collecte	151,92 €	223,40 €	294,87 €	343,37 €	405,49 €	223,40 €
2 collectes*	170,57 €	242,05 €	313,52 €	362,02 €	424,14 €	242,05 €
3 collectes	178,08 €	249,56 €	321,03 €	369,53 €	431,65 €	249,55 €

* Les foyers des communes en expérimentation de collecte en porte à porte pour les emballages plastiques et métalliques et les papiers (bac jaune) sont comptabilisés 2 collectes par semaine.

► Le calendrier de facturation de la REOM

Deux factures sont envoyées chaque année :

- **en février** : dont le montant correspond au 1^{er} semestre
- **en juillet** : dont le montant correspond au 2^{ème} semestre

► Le prélèvement automatique

Un dossier de prélèvement est disponible pour tous les usagers qui souhaitent être prélevés directement sur leur compte bancaire. Retrouvez les coordonnées du service redevance dédié à votre commune en page 7.

► Les modes de paiement de la REOM

Vous pouvez régler votre redevance :

- Par prélèvement automatique (après l'établissement d'un contrat de prélèvement)
- Par chèque à l'ordre du Trésor Public
- Par virement
- Par Payfip : paiement par internet (valable uniquement jusqu'à la date limite de paiement)
- Au bureau de tabac : en espèce ou par carte bancaire (possibilité de paiement en plusieurs fois)

Retrouvez toutes vos factures
sur votre webusager :
<https://sictomsudgironde.webusager.fr/>

► Votre situation change

En fonction de l'évolution de votre situation, vous devez nous faire parvenir, **dans les plus brefs délais, les justificatifs nécessaires** à nos services (voir les coordonnées des services en page 7).

J'emménage	Je déménage	La composition du foyer a changé
• Une copie du contrat de location ou un état des lieux d'entrée (si vous êtes locataire) • Une copie de l'acte notarial (si vous êtes propriétaire) • Votre numéro de téléphone et adresse mail • La composition du foyer	• Une copie de l'état des lieux de sortie (si vous êtes locataire) • Une copie de l'acte notarial de vente (si vous êtes propriétaire) • Un RIB • Votre numéro de téléphone et adresse mail • Votre nouvelle adresse	• Une copie de l'acte de naissance • Une copie de l'acte de décès • Un justificatif de changement d'adresse de la personne ayant quitté votre domicile

► Les tarifs de la RI

Voume du bac	Abonnement annuel Frais fixes du service	Part semi-variable Financement de la déchèterie et du tri des emballages recyclables	Part variable par levée** Frais de traitement des ordures ménagères
Modulo bac de 40 L*	84,16 € par foyer	35 € par habitant composant le foyer	0,97 €
120 L			2,91 €
180 L			4,37 €
240 L			5,82 €

Exemple

Pour un foyer de 4 personnes qui présente son **bac de 120 L, 14 fois par an.**

La redevance à payer sera de **264,9 €** :

- 84,16 € (abonnement)
- + 140 € (35 € x 4 habitants du foyer)
- + 40,74 € (2,91 € x 14 présentations de bac)

* Uniquement pour Bazas centre

** Facturation de 12 levées minimum par an pour les résidences principales et 6 pour les résidences secondaires

Autres	Tarif	Détail
Serrure avec clé pour fermeture de bac	30 €	Possibilité d'installer une serrure avec clé sur le bac
Sacs prépayés (le rouleau de 10 sacs de 30 litres)	7,28 €	Pour les surplus occasionnels de déchets , sacs disponibles en mairie ou au Pôle administratif du Sictom du Sud-Gironde de Bazas
Non restitution de bac	50 €	Pour non restitution de bac lors d'un départ (facture d'office)

► Le calendrier de facturation de la RI

- **1^{er} acompte début février** : 80 % de l'abonnement et de la part semi-variable annuelle + les levées de novembre et décembre n-1
- **2^{ème} acompte début août** : 20 % de l'abonnement et de la part semi-variable annuelle + les levées de janvier à juin
- **3^{ème} acompte début décembre** : les levées de juillet à octobre

Retrouvez toutes vos factures, vos levées sur votre webusager :
<https://sictomsudgironde.webusager.fr/>

► Les modes de paiement de la RI

Vous pouvez régler votre redevance :

- Par prélèvement automatique (en 10 fois)
- Par chèque à l'ordre du Trésor Public
- Par virement

- Par Payfip : paiement par internet (valable uniquement jusqu'à la date limite de paiement)
- Au bureau de tabac : en espèce ou par carte bancaire (possibilité de paiement en plusieurs fois)

► Votre situation change

En fonction de l'évolution de votre situation, vous devez nous faire parvenir, **dans les plus brefs délais, les justificatifs nécessaires** à nos services (voir les coordonnées des services en page 7).

J'emménage	Je déménage	La composition du foyer a changé
• Une copie du contrat de location ou un état des lieux d'entrée (si vous êtes locataire) • Une copie de l'acte notarial (si vous êtes propriétaire) • Votre numéro de téléphone et adresse mail • La composition du foyer	• Une copie de l'état des lieux de sortie (si vous êtes locataire) • Une copie de l'acte notarial de vente (si vous êtes propriétaire) • Un RIB • Votre numéro de téléphone et adresse mail • Votre nouvelle adresse	• Une copie de l'acte de naissance • Une copie de l'acte de décès • Un justificatif de changement d'adresse de la personne ayant quitté votre domicile

La collecte des emballages recyclables

Elle s'effectue en point d'apport volontaire. Près de 340 points d'apport volontaire sont répartis sur le territoire du Sud-Gironde où vous pouvez déposer vos emballages.

► Les consignes de tri

Plus de 330 points d'apport volontaire accessibles 7j/7 et 24h/24



Bouteilles, pots et flacons en verre

Vidés, inutile de les laver !!



NOUVEAU



Tous les papiers et les emballages

Vidés, en vrac et séparés. Inutile de les laver !!



► Les autres points d'apport volontaire

► Textile, linge de maison et chaussures

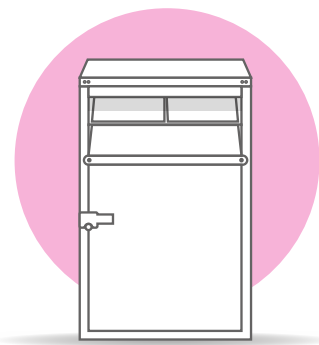
Retrouvez la liste des points sur <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>



Vêtements

Linge de maison

Chaussures



► Déchets d'activité de soins



Aiguilles, seringues
stockées dans une boîte jaune
(disponible gratuitement
en pharmacie)

Médicaments

Radiographies
(pour les pharmacies
partenaires)



► Sacs de précollecte gratuits

Afin de faciliter le geste de tri et se rendre au point d'apport volontaire, des kits de sacs de précollecte réutilisables, aux couleurs du tri, sont proposés gratuitement à chaque foyer du territoire.



Trouvez le point d'apport volontaire le plus proche de chez vous, consultez :

sictomsudgironde.fr/cartographie/

Une question sur le tri :

sictomsudgironde.fr/aide-au-tri/

Les déchèteries

Le Sictom du Sud-Gironde gère sur son territoire 1 centre de recyclage à Langon et 4 déchèteries (Bazas, Lerm-et-Musset, Préchac et Saint-Symphorien). Nous comptabilisons chaque année près de 155 000 visites.

Afin de garantir **l'accès uniquement aux usagers du territoire**, chaque foyer dispose d'un code d'accès personnel associé à son compte usager. Ce compte dispose de 36 droits d'accès par an (du 1^{er} janvier au 31 décembre). A chaque passage en déchèterie, un certain nombre de ces droits est décompté en fonction du type de véhicule et du gabarit de la remorque (voir tableau ci-dessous). En cas de dépassement des 36 droits d'accès, un tarif est appliqué.

► Votre venue en déchèterie

1. A votre arrivée en déchèterie, présentez à l'agent d'accueil :

- ✓ Soit votre code d'accès imprimé sur papier libre soit téléchargé sur votre smartphone
- ✓ Soit votre carte rigide

2. L'agent sélectionne sur son smartphone votre type de véhicule et de remorque (s'il y en a une)

3. Pour chaque passage, un nombre de point est décompté de vos droits d'accès annuels.

Sans code ni carte, vous ne pouvez pas accéder aux 5 sites !

► Les modalités d'accès

Nombre de droit d'accès par compte et par année civile

=

36

Droits d'accès décomptés à chaque passage

Véhicule particulier (noté J1 sur la carte grise) ou petite remorque



- 1

Véhicule utilitaire < 2 tonnes (noté CTTE sur la carte grise) ou remorque double essieux



- 2

Véhicule > 2 et < 2,75 tonnes** ou remorque double essieux réhaussée



- 6

Véhicule > 2,75 tonnes**



- 9

Tarif par passage supplémentaire
(au delà des 36 droits)

16 €

32 €

96 €

144 €

** PTAC champs F2 carte grise

► Comment obtenir mon code ou ma carte ?

2 solutions



Par internet

- Je me rends sur le site :
<https://sictomsudgironde.webusager.fr/> avec mon numéro de référence usager (figurant en haut à gauche de ma facture) et je clique sur « **Nouveau sur mon service usager ?** »
- Dans la rubrique « **Mon code d'accès en déchèterie** », je clique sur « **CODE BARRE imprimer** » et j'importe **mon code barre personnel** au format pdf instantanément :
 - Je l'imprime autant de fois que je le souhaite
 - ou je le télécharge sur mon smartphone via une application (Stocard, Fidme, Mobil-pocket...)



Par courrier

- Je récupère le formulaire papier en déchèterie, dans les pôles administratifs ou au siège social
- Je complète le document et le retourne à l'adresse figurant sur le formulaire
- Je reçois ma carte rigide par courrier (une seule carte gratuite par foyer)

Attention, délais de traitement et de validation plus longs : environ 3 semaines



Attention : ne prêtez ni votre carte ni votre code !

► Exemples

Exemple 1 :



- J'ai une petite remorque. Je vais à la déchèterie 2 fois par mois. J'utiliserai donc 24 droits d'accès par an ($24 \times 1 = 24$) sur mes 36 droits d'accès annuels.

Exemple 2 :



- J'ai un véhicule avec une remorque double essieux. Je vais à la déchèterie 14 fois ($14 \times 2 = 28$), il me reste encore 8 droits d'accès pour l'année.

Exemple 3 :



- J'ai un fourgon (ou camion plateau) de plus de 2,75 tonnes, j'ai effectué 4 passages en déchèterie ($4 \times 9 = 36$). Mon 5^{ème} passage sera facturé 144 €.

Exemple 4 :



- J'ai un véhicule utilitaire avec une petite remorque. Je vais à la déchèterie 6 fois ($6 \times 2 = 12$). J'ai également loué un fourgon pour évacuer des déchets de travaux, j'ai fait 3 passages en déchèterie ($3 \times 6 = 18$). J'ai donc utilisé : $12 + 18 = 30$ droits d'accès. Il me reste donc 6 droits d'accès pour finir l'année.

► Horaires des déchèteries

A L'ANNÉE : DU 16 SEPTEMBRE AU 14 JUIN

	DÉCHÈTERIE DE BAZAS	CENTRE DE RECYCLAGE DE LANGON	DÉCHÈTERIE DE LERM-ET-MUSSET	DÉCHÈTERIE DE PRÉCHAC	DÉCHÈTERIE DE SAINT-SYMPHORIEN
LUNDI	9h - 12h et 13h30 - 17h	9h - 12h et 13h30 - 17h	9h - 16h	Fermée	9h - 16h
MARDI	9h - 12h et 13h30 - 17h	9h - 12h et 13h30 - 17h	Fermée	8h30 - 17h	Fermée
MERCREDI	9h - 12h et 13h30 - 17h	9h - 12h et 13h30 - 17h	9h - 16h	Fermée	9h - 16h
JEUDI	9h - 12h et 13h30 - 17h	9h - 12h et 13h30 - 17h	Fermée	8h30 - 17h	Fermée
VENDREDI	9h - 12h et 13h30 - 17h	9h - 12h et 13h30 - 17h	9h - 16h	Fermée	9h - 16h
SAMEDI	9h - 16h	9h - 17h	9h - 16h	8h30 - 17h	9h - 16h

L'ÉTÉ : DU 15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE

	DÉCHÈTERIE DE BAZAS	CENTRE DE RECYCLAGE DE LANGON	DÉCHÈTERIE DE LERM-ET-MUSSET	DÉCHÈTERIE DE PRÉCHAC	DÉCHÈTERIE DE SAINT-SYMPHORIEN
LUNDI	8h - 15h	8h - 15h	8h - 15h	Fermée	8h - 15h
MARDI	8h - 15h	8h - 15h	Fermée	8h - 15h	Fermée
MERCREDI	8h - 15h	8h - 15h	8h - 15h	8h - 15h	8h - 15h
JEUDI	8h - 15h	8h - 15h	Fermée	8h - 15h	Fermée
VENDREDI	8h - 15h	8h - 15h	8h - 15h	Fermée	8h - 15h
SAMEDI	8h - 15h	8h - 17h	8h - 15h	8h - 15h	8h - 15h

**Les déchèteries et le centre de recyclage sont fermés
les dimanches et jours fériés**

► Adresses des déchèteries

- **Déchèterie de Bazas** : Lieu-dit « Coucut », route de Lerm
- **Centre de recyclage de Langon** : 3, rue Marcel Paul, ZA de Dumès
- **Déchèterie de Lerm-et-Musset** : Lieu-dit « Cantalauze »
- **Déchèterie de Préchac** : Lieu-dit « La Hontine » et « La Trave »
- **Déchèterie de Saint-Symphorien** : 4 rue du chemin de fer- Lieu-dit les Rossigneux Nord

► Les déchets acceptés par déchèterie

	DÉCHÈTERIE DE BAZAS	CENTRE DE RECYCLAGE DE LANGON	DÉCHÈTERIE DE LERM-ET-MUSSET	DÉCHÈTERIE DE PRÉCHAC	DÉCHÈTERIE DE SAINT- SYMPHORIEN
Batterie	✓	✓	✓	✓	✓
Bois	✓	✓	✓	✓	✓
Bouteilles de gaz	X	✓	✓	✓	✓
Capsule de café	X	✓	✓	X	✓
Carton	✓	✓	✓	✓	✓
Cartouches d'imprimante	✓	✓	✓	✓	✓
Couettes et oreillers	✓	✓	✓	X	✓
Déblais-gravats	✓	✓	✓	✓	✓
Déchets dangereux	✓	✓	✓	✓	✓
Déchets verts	✓	✓	✓	✓	✓
Déchets électriques et électroniques	✓	✓	✓	✓	✓
Huile végétale	✓	✓	✓	✓	✓
Huile minérale	✓	✓	✓	✓	✓
Lampes	✓	✓	✓	✓	✓
Métaux	✓	✓	✓	✓	✓
Mobilier	✓	✓	✓	✓	✓
Piles	✓	✓	✓	✓	✓
Plâtre	X	✓	X	X	X
Pneus	✓	✓	✓	✓	X
Radiographies	✓	✓	✓	✓	✓
Textiles	✓	✓	✓	✓	✓
Tout venant	✓	✓	✓	✓	✓



Les déchets des professionnels

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est le mode de financement du Service Public de Gestion des Déchets. **Cette redevance est due pour tous les habitants et producteurs de déchets du territoire.**

Sur le territoire, 2 systèmes de redevances sont appliqués en fonction de la commune (voir carte page 7) :

- ▶ soit la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères (REOM)
- ▶ soit la Redevance Incitative (RI)

Pour les professionnels assujettis à la REOM, le montant est basé sur 2 éléments :

- ▶ Le nombre de collecte par semaine réalisé par nos services
- ▶ Une base traitement liée au type d'activité, au nombre de salariés, surface...

Pour les professionnels assujettis à la RI, le tarif est composé :

- ▶ D'un coût fixe ou abonnement par professionnel
- ▶ D'une part semi-variable selon la taille de bac choisie
- ▶ D'une part variable selon le volume du bac et par nombre de présentation à la collecte

▶ Qui est considéré comme professionnel ?

Toutes activités privées : commerçants, artisans, industriels, restaurants, petites entreprises, professions libérales, campings, hôtellerie, auto-entrepreneurs... ; les structures publiques : collectivités, écoles, campings municipaux... ; les collèges et lycées... en fait, toutes activités autres que les foyers.

Le Code de l'Environnement précise que les professionnels sont responsables devant la loi des déchets produits par leur activité et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, et valorisés ou éliminés.

Pour plus d'informations, visitez la page dédiée sur le site internet de la chambre des métiers et de l'artisanat de Nouvelle Aquitaine : <https://www.dechets-nouvelle-aquitaine.fr/comprendre/>

► Les tarifs pour les professionnels en REOM

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour les professionnels est calculée comme suit :

Nombre de collecte d'ordures ménagères par semaine + (base de calcul* x 85,09 €)

Nombre de collecte par semaine	Tarif
1 collecte	66,83 €
2 collectes	85,48 €
3 collectes	92,99 €

* La base de calcul tient compte :

- du type d'activité
- du nombre de salariés (sans salarié = base 4)
- de la taille du local ou de la superficie de l'exploitation
- du nombre de chambres (pour l'hôtellerie)

Seul cas d'exonération : présentation d'un contrat privé de collecte et de traitement (dans les filières autorisées) de l'ensemble de ses déchets (y compris ordures ménagères).

Réclamations

Chaque réclamation écrite est étudiée en commission Réclamations au Sictom du Sud-Gironde. Le tarif accordé après réclamation ne peut être inférieur au tarif d'un foyer 1 personne (base 1).

► Exemple

 Un restaurant avec **3 salariés permanents**, sert **40 couverts par jour** et est **collecté 2 fois par semaine** :

- la redevance à payer sera de **1880,17 €**
 - ► 85,09 + (base 21 x 85,48)

► Le calendrier de facturation de la REOM

Deux factures sont envoyées chaque année :

- **en février** : dont le montant correspond au 1^{er} semestre de la redevance totale annuelle
- **en juillet** : dont le montant correspond au 2^{ème} semestre de la redevance totale annuelle

► Les modes de paiement de la REOM

Vous pouvez régler votre redevance :

- Par prélèvement automatique après l'établissement d'un contrat de prélèvement auprès des services du Sictom du Sud-Gironde
- Par chèque à l'ordre du Trésor Public
- Par virement
- Par Payfip : paiement par internet (valable uniquement jusqu'à la date limite de paiement)
- Au bureau de tabac : en espèce ou par carte bancaire (possibilité de paiement en plusieurs fois)

Retrouvez toutes vos factures
sur votre webusager :
<https://sictomsudgironde.webusager.fr/>

► Les tarifs pour les professionnels en RI

Voume du bac	Abonnement annuel Frais fixes du service	Part semi-variable Financement de la déchèterie et du tri des emballages recyclables	Part variable par levée** Frais de traitement des ordures ménagères	Exemple
Modulo bac de 40 L*	84,16 € par entreprise	35 €	0,97 €	Pour une entreprise qui présente son bac de 240 L, en déchets non alimentaires, 30 fois par an. La redevance à payer sera de 328,76 € : • 84,16 € (abonnement) • + 70 € (part semi-variable) • + 174,6 € (5,82 x 30 présentations de bac)
120 L		35 €	2,91 €	
180 L		52,50 €	4,37 €	
240 L (déchets non alimentaires)		70 €	5,82 €	
240 L (déchets alimentaires)		70 €	11,64 €	
770 L (déchets non alimentaires)		224,58 €	18,67 €	
770 L (déchets alimentaires)		224,58 €	37,34 €	

* Uniquement pour Bazas centre

** Facturation de 12 levées minimum par an

Autres	Tarif	Détail
Serrure avec clé pour fermeture de bac	30 €	Possibilité d'installer une serrure avec clé sur le bac
Sacs prépayés (le rouleau de 10 sacs de 30 litres)	7,28 €	Pour les surplus occasionnels de déchets , sacs disponibles en mairie ou au Pôle administratif du Sictom du Sud-Gironde de Bazas
Non restitution de bac	50 €	Pour non restitution de bac (hors 770 litres) lors d'un départ , une facture d'office sera émise.
Bac 770 L	170 €	Renseignement auprès du Pôle administratif de Bazas

Seul cas d'exonération : présentation d'un contrat privé de collecte et de traitement (dans les filières autorisées) de l'ensemble de ses déchets (y compris ordures ménagères).

Réclamations

Chaque réclamation écrite est étudiée en commission Réclamations au Sictom du Sud-Gironde.

► Le calendrier de facturation de la RI

- **1^{er} acompte juillet** : 100 % de l'abonnement et de la part semi-variable annuelle + les levées de janvier à juin
- **2^{ème} acompte début novembre** : les levées de juillet à octobre
- **Solde février n+1** : les levées de novembre et décembre

► Les modes de paiement de la RI

Vous pouvez régler votre redevance :

- Par prélèvement automatique (en 10 fois)
- Par chèque à l'ordre du Trésor Public
- Par virement
- Par Payfip : paiement par internet (valable uniquement jusqu'à la date limite de paiement)
- Au bureau de tabac : en espèce ou par carte bancaire (possibilité de paiement en plusieurs fois)

Retrouvez toutes vos factures, le détails de vos levées sur votre webusager :
<https://sictomsudgironde.webusager.fr/>

► L'accès en déchèterie

Le Sictom du Sud-Gironde, conformément à la réglementation, assure la gestion des déchets pour les particuliers. Un service d'accès en déchèterie leur est notamment proposé. Le Sictom du Sud-Gironde n'a pas l'obligation d'assurer ce service pour les professionnels. En effet, ces derniers doivent se tourner vers des déchèteries dédiées (voir paragraphe «Les autres solutions pour les professionnels»).

Cependant, sur les territoires dépourvus de déchèteries professionnelles, les professionnels sont tolérés dans les déchèteries de Bazas, Lerm-et-Musset, Préchac et Saint-Symphorien avec un paiement au mètre cube. Les conditions et tarifs sont détaillés ci-dessous.

► Comment fonctionne le système pour les professionnels ?



- 1 A votre arrivée en déchèterie, vous présentez **votre code d'accès personnel ou votre carte rigide** à l'agent d'accueil (voir détails page 12)
- 2 L'agent sélectionne sur sa tablette les types de déchets et leur volume
- 3 Une facture sera transmise chaque trimestre à votre société

► Comment obtenir votre code ou votre carte d'accès ? (voir page 13)

► Les déchets acceptés et à quel prix ?

Types de déchets	Centre de recyclage de Langon	Déchèterie de Bazas	Déchèterie de Lerm et Musset	Déchèterie de Préchac	Déchèterie de Saint Symphorien	Pôle technique de Fargues
Carton	✓	✓	✓	✓	✓	✗
Métaux	✓	✓	✓	✓	✓	✗
Tout venant	✗	53 €/m ³	53 €/m ³	53 €/m ³	53 €/m ³	✗
Déchets verts	✗	14 €/m ³	14 €/m ³	14 €/m ³	14 €/m ³	40 €/tonne (soit 7€ m ³)
Bois	✗	20 €/m ³	20 €/m ³	20 €/m ³	20 €/m ³	✗

✓ Accepté gratuitement ✗ Refusé

Horaires : déchèteries voir page 14 ; Pôle technique : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30

► Les autres solutions pour les professionnels

Structures	Déchets acceptés	Coordonnées
Val +	Tout venant, Bois, Carton	Avenue Lassale de Ciron / ZI Châtaigneraie 33210 LANGON - 05 56 76 29 21
Coved	Tout venant, Bois, Déchets verts, Déblais-gravats	Barbouse 33720 VIRELADE - 05 57 98 18 48
Pépin Colas	Déblais-gravats	La Chataignerie 33210 LANGON - 06 83 44 34 55
Chimirec	Huile minérale	05 58 73 89 70 - chimirec-dargelos@chimirec
Ecogras	Huile végétale	01 56 71 56 60 - ecogras-collecte@veolia.com

Contacts utiles

► Siège social de Langon

- 5, rue Marcel Paul, ZA de Dumès, 33210 Langon
- **Téléphone** : 05 56 62 36 03
- **Accueil du public** : lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

► Pôle administratif de Sauternes

- 2, «Quarts» Brouquet, 33210 Sauternes
- **Téléphone** : 05 56 76 76 68
- **Accueil du public** : lundi au jeudi de 8h à 17h - vendredi de 8h à 12h

► Pôle administratif de Bazas

- CDC du Bazadais - Lieu-dit «Coucut», Route de Lerm, 33430 Bazas
- **Téléphone** : 05 33 09 43 52
- **Horaires** :
 - **du 15 juin au 15 septembre** : Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h à 15h et par téléphone uniquement le mardi : 8h à 15h
 - **16 septembre au 14 juin** : Lundi, mercredi et jeudi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h - vendredi : 8h30 à 12h et par téléphone uniquement le mardi : 8h30 à 12h et 13h à 17h

► Pôle technique de Fargues

- n°10, rue Fontaine "ZAE Fontaine", 33210 FARGUES
- **Téléphone** : 05 56 62 27 70 de 6h00 à 17h00
 - **Ouverture au public (vente de bac, sac de compost, composteur)** : lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h
 - **Vente de compost en vrac avec chargement** : lundi, mardi et jeudi de 13h à 15h30
 - **Accès professionnels** : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30



contact@sictomsudgironde.fr



www.sictomsudgironde.fr



&



sictom sud gironde

sictom
sud gironde

Service public des déchets

